

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DU 27 novembre 2023

M. Angla, Proviseur et Président ouvre la séance à 17h51

Le quorum étant atteint, l'assemblée pourra délibérer valablement.

Mme VIGNASSE accepte le secrétariat de séance.

Le compte rendu du conseil d'administration précédent (du 07/11/23) est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est :

- Conventions
- Portes Ouvertes
- Signature des marchés publics
- Tarifs 2024
- Sorties 2024
- Voyages 2024
- Charte des voyages
- Informations tarifs restauration, internat et création d'un tarif DP3 à compter de septembre
- Budget 2024
- Information masse salariale
- Projets CNR Collège (Conseil National de la Refondation)
- Questions diverses

RUBRIQUE I – CONVENTIONS

Convention avec Département 65 pour donner un accès gratuit au Pic du midi aux classes de 4èmes.

L'établissement règle alors les frais de transports.

Si les prix d'entrée du Pic du midi sont financés via le Pass culture collectif (Adage), le département finance alors le transport.

Résultats du vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Convention avec le GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignements.).

Convention qui permet de proposer des formations aux adultes dans les locaux de l'établissement.

La carte des formations des GRETA de l'Académie est modifiée au 1^{er} janvier 2024.

Résultats du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Convention avec le logiciel INTER-ETAB. Il permet la gestion des manuels scolaires : suivi, état des manuels, inventaire.

Coût : 250€ par an.

Résultats du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE II – PORTES OUVERTES DE LA CITE SCOLAIRE

Les Portes ouvertes auront lieu le samedi 16 mars matin de 9h à 12h.

Les écoles du secteur seront informées. Les élèves seront invités à présenter leurs actions

Pas de vote, pour information.

RUBRIQUE III – SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

Le C.A. donne l'autorisation au chef d'établissement de signer les marchés publics.

Votes exprimés

sans réserve.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE IV – TARIFS 2024

Les tarifs proposés sont les mêmes depuis la 4^{ème} année consécutive.

Remplacement Carte self = 6 €. Remplacement Carnet de correspondance 6€. Manuel scolaire : pourcentage de vétusté appliqué. Montant minimum pour remplacement manuel = 5 €.

Demande représentant élève : possibilité de baisser le prix de la carte à 5 € ?

Réponse Mme la Gestionnaire : coût de ces nouvelles cartes très élevé.

Demande représentant parents d'élèves : A-t-on un recul sur les élèves qui perdent les cartes ? Est-ce que le prix du renouvellement pose problème à certaines familles ?

Réponse M. le Proviseur : peu d'élèves changent leurs cartes, ils en prennent soin.

Votes exprimés

sans réserve.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention:0

RUBRIQUE V – SORTIES 2024

Mme la Gestionnaire présente les sorties envisagées pour l'année civile 2024. Coût = 32 403 € dont 7 705 € pris sur le Pass culture collectif (via logiciel Adage). (Cela représente environ ¼ du Pass culture collectif sur la Cité scolaire).

Mme la Gestionnaire rappelle que ces sorties ne coûtent rien aux familles.

Les transports restent un budget important mais les tarifs n'ont pas trop augmenté depuis l'an passé.

La majorité de ces sorties sont des sorties culturelles.

M. Le Proviseur rappelle son souhait qu'un même niveau puisse bénéficier d'un même type de sortie.

Par exemple, tous les 6èmes partent en théâtre, à la ferme Trencalli (projet Sciences). Cette année, tous les 4èmes ont bénéficié d'un spectacle de prévention contre les risques auditifs.

M. le Principal adjoint rappelle que les sorties sont obligatoires. Elles se passent dans le cadre scolaire et sont travaillées en amont et en aval dans le cadre de projets pédagogiques.

Votes exprimés

sans réserve.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention: 0

RUBRIQUE VI- VOYAGES 2024

Mme la Gestionnaire présente les voyages prévus sur l'année 2024.

Le C.A. doit voter les parts familles. Les prix indiqués sont des prix maximum car des actions (ventes d'objets, ...) peuvent faire diminuer le coût.

L'établissement prend en charge les parts accompagnateurs.

Sortie à Bilbao pour tout le niveau 3^{ème}.

Un voyage (2 classes de 4^{ème}) à La Rochelle : 248 € pour 3 jours.

Des classes de 5èmes à San Sébastien.

Des élèves de Segpa et Ulis à San Sebastian, en partenariat avec la Segpa du collège de Lourdes.

A propos du séjour en Allemagne

Il est proposé à 42 élèves (pour les germanistes collège + les occitanistes). Part famille estimée à 400 € pour 5 jours. C'est le montant maximum autorisé par la charte des voyages, mais le coût est supérieur et des actions sont menées pour arriver à ce montant de 400 € par famille.

Plusieurs membres du C.A. estiment que c'est une somme importante.

Question élève : Si une famille ne peut payer le voyage, est-ce que le fond social peut aider ?

Réponse M. Angla : Ce n'est pas le but du fond social. L'objectif principal du fond social est d'aider les familles à régler les frais de demi-pension, internat, aides pour équipements particuliers.

Question représentante enseignants : Des élèves non germanistes ou non « occitanistes » peuvent ils participer au voyage en Allemagne ?

M. Angla : non, les visites sont liées au projet Occitan et Allemand.

S'il n'y a pas assez d'élèves, le voyage sera annulé car les coûts seront augmentés.

Proposition de parent d'élèves pour faire baisser le coût ou trouver d'autres élèves : se rapprocher d'autres établissements scolaires, d'entreprises partenaires.

A propos du séjour en Angleterre

Il est proposé à 49 élèves de 4^{ème}, la part famille est de 400 € pour 6 jours. Des actions sont menées pour faire baisser le tarif par famille.

Pour être en règle, les familles doivent payer le passeport : coût supplémentaire 90 €.

Proposition de Mme Pichot : Contacter l'OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse

M. le Proviseur indique que la démarche a été faite.

Information de M. le Proviseur à propos de l'ouverture sur l'international : le collège souhaite participer au groupe Erasmus, piloté par le département.

Votes exprimés
sans réserve.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 7

RUBRIQUE VII- CHARTE DES VOYAGES

Présentation par Mme la Gestionnaire,
Votée à l'unanimité

Votes exprimés
sans réserve.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE VIII- TARIFS RESTAURATION, INTERNAT ET CREATION D'UN TARIF DP3

Augmentation d'un prix de repas de 10%, mais à charge famille augmentation de 5%. (car les autres 5% donnés par département).

Tarifs annuel :

DP3 423 €

DP4 521 €

DP5 571 €

Tickets à la demande : 3.95 €

Nouveauté : les élèves boursiers pourront bénéficier d'une aide départementale en une seule fois, versée à l'établissement, donc déduite de la facture de juin. Pas de démarches particulières à faire pour les familles.

Pour information. Pas de vote

RUBRIQUE IX- BUDGET

Mme la Gestionnaire présente le budget 2024.

Un budget se construit avec des recettes et des dépenses.

Recettes : Département / Etat (paiement salaires AED) / Familles (restauration, voyages)

Dépenses : Vie de l'élève / Activités Pédagogiques / Service RH et les énergies

Points essentiels :

Recettes : -11,27 % car le département a négocié des tarifs avec électricité et gaz (-19%) sauf que nous payons l'énergie au prix de la Région...

Augmentation +61% dans le domaine pédagogique (augmentation liée aux voyages).

Les budgets par matières ne sont pas modifiés.

Le projet matériel = 9000 € du département. Permet de financer des enceintes, des casiers, ...
Dotation département : 9000 € l'an passé également.
L'an passé, le département avait octroyé 16000 € supplémentaire.

VE – 51% car certains AED ont été « CDIés » et c'est le Rectorat qui gère. Cela n'apparaît plus dans nos comptes.

Taxe d'apprentissage : près de 1000€. Taxe pouvant être perçue par le collège grâce aux enseignements professionnels de la Segpa.

Conclusion :

Budget réaliste et sincère avec un léger déséquilibre avec une prévision de prélèvement (3010 €) assuré par un prélèvement sur les Fonds de Roulement.

En Fonds de Roulement à ce jour : 57 jours de fonctionnement autonome.

En avril, le bilan de l'année 2023 sera présenté au C.A..

Votes exprimés sans réserve.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention:0

RUBRIQUE X-INFORMATION MASSE SALARIALE

La masse salariale :
3 623 915 € payé par l'Etat.

Pour information. Pas de vote

RUBRIQUE XI- PRESENTATION des résultats de l'enquête sur le harcèlement

Dans le cadre d'une enquête organisée par le ministère, tous les élèves du collège ont passé un questionnaire sur informatique. Enquête anonyme.

Plusieurs domaines abordés : rapport au collège / situations vécues au collège / internet / perception individuelle / harcèlement

M. le Principal adjoint présente les statistiques du collège. Pas de retour à ce jour des résultats académiques, ou nationaux.

M. le CPE fait part d'une réunion avec les CPE du bassin. La question du harcèlement et du bien-être des élèves ont été évoquées. L'établissement est assez préservé.

Constats

Les situations existent et peuvent être variées.

La perception des situations dépend de chaque individu (spectateurs).

Pistes de travail.

Maintenir un niveau ambitieux d'accompagnement des situations.

Poursuivre le travail de sensibilisation (CESCE...)

Former les élèves à repérer les situations (les signaux faibles, dispositif PHARe).

Idée proposée par des élèves du CVL : devenir « ambassadeurs » auprès des collégiens. Ces élèves seraient formés.

Proposition de Mme Labrande : Des boîtes à lettres recueillant les écrits des élèves qui ont des problèmes à partager.

Pour information. Pas de vote.

RUBRIQUE XII- PROJETS CNR

Dans le cadre du Conseil National de Refondation, financement par l'Etat de projets.

Le collège sollicite un financement pour création d'un espace de ressources : outils technologiques, matériels, outils pédagogiques, matériel numérique, mobilier de collectivités. Ainsi que l'accompagnement des équipes par des temps de formation. L'objectif est de favoriser la liaison CM2/6^{ème}.

Cela permettrait de faire perdurer le projet WebRadio et l'utilisation de matériel comme celui du FabLab prêté par C@nopé65 (implanté actuellement dans la salle du LaboMaths).

Autre projet évoqué : la végétalisation de la cour du collège.

Ce projet est porté par le CVC (Conseil de Vie Collégien). Ils ont déjà rencontré un architecte (qui travaille avec le Département) et lui ont soumis des idées, plans, maquettes. M. Angla précise que des parents d'élèves et représentants du département seront invités lors de la prochaine venue de l'architecte à propos du projet de « végétalisation » de la cour du collège.

Pour information. Pas de vote.

RUBRIQUE XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pouvez-vous expliquer le changement de niveaux de maîtrise sur Sacoche ?

(de 4 niveaux , on est passé à 5 niveaux : apparition de la pastille Orange).

M. le principal adjoint précise que la création a été faite à la demande de certains des enseignants et que cela ne remet pas en question l'évaluation par compétences.

Des représentantes d'enseignants rappellent que lors de la mise en place de l'évaluation par compétences, cela avait suscité beaucoup de discussions, de compromis lors des conseils pédagogiques. Que l'équipe en place avait réussi à trouver un consensus sur les 4 niveaux de maîtrise et que cela avait été un choix collectif et débattu de ne laisser que 4 niveaux de maîtrise.

Un représentant des parents d'élèves estime que c'est une question pédagogique, qui n'a pas sa place au CA.

Une représentante des enseignants demande la tenue d'un conseil pédagogique sur l'Evaluation.

M. Le Proviseur indique que cela sera le cas.

Pourquoi les menus de la cantine n'apparaissent pas sur l'ENT ?

M. le Proviseur indique que l'an passé, un enseignant le faisait de façon bénévole.

Les menus vont apparaître de nouveau dans la rubrique ENT dédiée, une personne de l'administration va être formée.

Les devoirs peuvent ils être donnés à l'avance car certains devoirs sont donnés du jour au lendemain ?

M. le proviseur précise que les devoirs donnés du jour au lendemain doivent rester exceptionnels. Il s'engage à rappeler aux enseignants que cela doit rester exceptionnel.

Un représentant d'élève indique que le sujet a été évoqué lors de la réunion des délégués 4^{ème}/3^{ème}.

Des parents ont trouvé que certaines tenues de jeunes ne sont pas correctes lors de sorties. Par exemple : port de brassières.

M. le Proviseur rappelle le droit : un chef d'établissement ne peut pas obliger un élève à porter une tenue particulière. Dans le règlement intérieur, est stipulé que les collégiens doivent avoir une tenue décente.

Pour information, le CVC organise un concours de pulls moches de Noël la semaine du 11 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt cette séance à 19h45

Le Secrétaire de séance,
Mme Vignasse



Le Président,
S. ANGLA

